



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2020 – 001

Séance du 15 janvier 2020

PISCINE INTERCOMMUNALE

ACCUEIL D'UN CLUB DE NATATION SYNCHRONISEE ET ORGANISATION D'UN GALA DE CLOTURE

L'an deux mille vingt à 17h30, le quinze janvier, les membres composant le Bureau de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Felletin, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 8 janvier 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Luc LEGER, Marie-Françoise VERNA, Claude BIALOUX, Valérie BERTIN, Jean-François RUINAUD, Gilles PALLIER, Mathieu CHARVILLAT.

ETAIENT EXCUSES : Dominique SIMONEAU, Philippe COLLIN.

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

La section Natation Artistique du club omnisport des ULLIS a sollicité la communauté de communes Creuse Grand Sud pour venir effectuer un stage du 17 au 22 février 2020 à la piscine intercommunale Aquasud et propose d'organiser un gala à la fin du stage. Il s'agit d'un groupe d'une trentaine de nageuses de 8 à 18 ans avec 4 à 5 accompagnateurs.

Il est proposé au bureau communautaire de répondre favorablement à cette sollicitation, dans les conditions présentées ci-dessous :

Modalité d'organisation de l'accueil du stage :

La demande porte sur la mise à disposition de 3 lignes d'eau par jour durant 5h pour l'entraînement du 17 au 22 février 2020, soit sur 6 jours.

Afin d'engendrer le moins d'incidences sur les publics habituels de la piscine, il est proposé les modalités de mise à disposition suivante :

- Lundi 17 février de 9h à 12h (bassin) et 15h45 à 17h45 (3 lignes)
- Mardi 18 février de 10h à 12h (3 lignes) et 17h45 à 19h45 (3 lignes)
- Mercredi 19 février de 10h à 15h (3 lignes)
- Judi 20 février de 11h30 à 14h30 (3 lignes) et 15h45 à 17h45 (3 lignes)
- Vendredi 21 février de 8h à 12h (bassin) et 15h45 à 16h45 (bassin)
- Samedi 22 février de 9h à 14h (3 lignes)

Ces créneaux engendrent un partage de bassin les :
Mardis de 17h45 à 19h45 avec le public,
Mercredis de 10h à 10h30 avec l'UNRPA et de 13h30 à 15h avec le club EEA,
Jeudis de 11h30 à 14h30 avec le collège de Chénérailles, puis le public puis l'école de Champagnat,
Samedis de 10h à 12h suppression du kayak exceptionnellement.

Modalité d'organisation du gala :

La demande porte sur l'organisation d'un gala de clôture le vendredi 21 février de 20h à 22h avec un entracte.

Il est proposé les modalités d'organisation suivantes :

Le travail du personnel MNS, d'accueil/ménage, se fait sur la base du volontariat.

Une équipe différente de l'organisation habituelle des week-ends sera constituée afin de permettre l'ouverture au public le samedi.

Personnel nécessaire : Minimum 4 agents : 3 pour l'accueil et 1 en bassin.

Organisation générale :

- Lumières de la piscine, il n'y a pas besoin d'éclairage supplémentaire ;
- La sono de la piscine est gérée par le club avec les talkies ;
- Le club utilisera les vestiaires de la Balnéo ;
- L'accueil du public se fera par l'entrée principale aux alentours de 19h15 ;
- Le public n'aura pas besoin de se déchausser ;
- Le passage du public se fera par la porte d'accès direct aux vestiaires réservés au personnel, des barrières et de la rubalise seront installées pour condamner l'accès aux vestiaires individuels ;
- Des barrières seront installées dans le couloir des sanitaires pour condamner les sanitaires femmes et de la rubalise dans les douches pour le fléchage pour orienter le public ;

Accueil du public sur les gradins :

125 personnes maximum ;

- Des barrières et/ou rubalise seront installées pour le fléchage pour guider le public (utilisation possible des chaises MNS également) ;

- Il sera procédé à la fermeture à la sortie du pédiluve puis à l'extrémité du bassin vers le couloir d'accès des secours ;

- Il sera mis en place une ligne de couleur au sol entre les gradins et le bassin pour restreindre le passage du public ;

- La déclaration d'organisation de la manifestation auprès de la SACEM, devrait être faite par le club, cela éviterait à la collectivité d'avoir à faire cette démarche administrative et financière.

- Une convention reprenant l'ensemble des modalités d'accueil du club durant la semaine et de l'organisation du gala sera conclue entre la communauté de communes et le club ;

Il est proposé de mettre à disposition les lignes d'eau durant la semaine à titre gratuit et de proposer un tarif d'une entrée piscine pour le gala, à savoir : 2.20€ pour les enfants et 3.70€ pour les adultes.

La vente des tickets se fera sur réservation, à la piscine, avec délivrance d'un ticket.

Cette manifestation engendrera exceptionnellement la fermeture au public et les activités du vendredi soir.

Pour information, le club sera hébergé à "l'hôtel du Chapitre" et au restaurant "au chant du monde".

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** l'ensemble des dispositions décrites ci-dessus,

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document concourant à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 15 janvier 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

10 FEV. 2020

PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président,

